



«Accaparement des terres, il faut qu'on arrête et que cela cesse !»

Chef du village de Donaye, dans le département de Podor (480 km Nord Sénégal), Nadjirou Sall est depuis plus de 10 ans Secrétaire Général de la Fongs-Action paysanne. Il est également le Secrétaire Général adjoint du Conseil national de concertation des ruraux (Cncr). Cet "expert en rien" est riche de son savoir-faire local, surtout en matière de gestion des terroirs et de management paysan. Agri Infos l'a rencontré.

Agri Infos : A l'atelier de la Banque mondiale à Dakar sur la validation technique des résultats de l'étude sur le foncier, le Président de la commission nationale de la réforme foncière a reconnu la représentativité du Cncr dans le monde paysan sénégalais et vous a intégré au sein de cette instance. Quel commentaire faites-vous de cette tardive reconnaissance ?

Nadjirou Sall "C'est tout à fait normal que Me Doudou Ndoye, Président de la commission nationale de la réforme foncière reconnaisse et intègre le Cncr qui n'est pas vide sur la question. Deux grandes raisons à cela. D'abord il y a l'enjeu national et qu'il faut gérer la paix dans ce pays par la création de mécanismes de concertation sur le foncier. Ensuite, il faut dire que, de 2004 jusqu'à nos jours, le Cncr a réfléchi sur la question et a fait ce qu'on appelle les 12 propositions paysannes sur le foncier élaborées avec l'appui de l'initiative prospective agricole et rural (Ipar). Parmi celles-ci figurent notamment l'idée de reconnaître un droit foncier à tous les titulaires actuels d'un droit d'usage, de créer les conditions d'une transmissibilité et d'une cessibilité encadrée de la terre. Le Cncr a aussi proposé d'élaborer

une législation foncière pastorale et la mise en place d'un cadastre rural"

Le Fouta, terre de vos ancêtres est aussi votre terre mère (terra madre). Vous appartient-il encore aujourd'hui ?

"Je reste sur ce que dit la loi. Il n'y a plus d'appartenance de terre des ancêtres. Mais il y a un droit d'usage. Ce qui est juste, c'est le droit. Parce que la loi de 1964 sur le domaine national ne reconnaît plus le droit coutumier..."

Que dites vous à vos compatriotes pour mettre fin à l'accaparement des terres agricoles au Sénégal ?

"Je n'aime pas ce terme accaparement des terres, mais il faut qu'on arrête ça, jusqu'à ce qu'on arrive à un moratoire qui retient par exemple que dans un futur proche, d'ici deux à trois ans (hésitation !), on arrêtera les affectations de terres à grande échelle au Sénégal..."

PROPOS RECUEILLIS PAR MADIENG SECK

Gestion des terres : La Goana foncièrement opaque

(Jade/Syfia) La Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) a été élaboré en 2008 par le Président Wade. Ses nombreux litiges fonciers ont été pointés du doigt par les participants à l'atelier de la Banque mondiale. Pour eux ces litiges fonciers, appelés autrement accaparement des terres, ont revêtu une ampleur importante. Les participants ont rappelé que cette année là, une circulaire de Président Wade avait demandé à chaque communauté rurale de "mettre une superficie de 1 000 hectares à la disposition de ce programme". Pour les panélistes, ces acquisitions de terres sont "le fait des responsables de l'administration centrale, de dirigeants politiques et de dignitaires religieux". Elles se concentrent dans les régions qui présentent des potentialités agro-physiques élevées (vallée du fleuve Sénégal, Sénégal oriental, bassin de l'Anambé et zone des Niayes). Les superficies concernées varient de quelques centaines à plusieurs milliers (voire dizaines de milliers) d'hectares. Que sont-elles devenues ?